COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion de la commission

- Samedi 27 janvier à 9h45 au district
- Ordre du jour :
  - Bilan de la période de septembre 2023 au 31 janvier 2024
  - Gestion des visites durant la période du 1er février au 30 mars 2024
  - Point sur la règlementation

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage…) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Installation du stade des Cattes de Vaux en Bugey NNI 014310101 – rapport à rédiger par la CDTIS.

Prochaines programmations

- Eclairage du stade Joseph Lopez 1 d'Ambronay NNI 010070101
- Eclairage du stade Roger Petit 2 de Valserhône NNI 010330102
- Eclairages des stades Fernand Piguet de Marboz NNI 012320101 et NNI 012320102
- Eclairage du stade CES La Huppe de Montrevel en Bresse NNI 012660201
- Installation du stade Armand et Maria Veille de Laiz NNI 012030201
- Installation du stade municipal d'Ambutrix NNI 010080101

Pour la CDTIS : JF JANNET